Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20260427-DEL2026_03_10-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Date de la convocation : Vendredi 17 avril 2026

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal du lundi 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de TRELEVERN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la petite salle de la salle polyvalente, sous la présidence de Madame BERTINOTTI Dominique, maire.

Etaient présents : BERTINOTTI Dominique, SILVERT Julien, GUILLOU Anne Hélène, ADAM Dimitri, BROCKAERT Martine, ARNAUD-STROJNY Karine, LE BRIS Gaëlle, MECHLING Yohann, BEC Bernard, CARMILLAT Brigitte, ROUSSEAU Joseph.

Absents excusés :
MEUNIER Martine donne pouvoir à GUILLOU Anne Hélène,
QUEGUINER Yannick donne pouvoir à BROCKAERT Martine,
LE ROUX Denis donne pouvoir à SILVERT Julien,
FLEURY Bernard donne pouvoir à BERTINOTTI Dominique.

Secrétaire de séance : Gaëlle LE BRIS.

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Nombre de procurations	4

DEL2026-03-10
Objet : Commission des finances – Désignation des membres

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.279 du Code des Marchés Publics,

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, dans les communes de – de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres est composée :

- D'un Président : la Maire ou son représentant
- De trois membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et de trois suppléants

Considérant qu'au titre de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf dispositions législatives ou règlementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Candidats - Liste 1
Présidence : Dominique BERTINOTTI

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20260427-DEL2026_03_10-DE

Candidats au poste de titulaire	Candidats au poste de suppléant
LE BRIS Gaëlle	SILVERT Julien
ADAM Dimitri	GUILLOU Anne Hélène
BEC Bernard	CARMILLAT Brigitte

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Considérant qu'une seule liste a fait acte de candidature,
Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein de la Commission des finances les membres suivants :

Présidente : Dominique BERTINOTTI

Candidats au poste de titulaire	Candidats au poste de suppléant
LE BRIS Gaëlle	SILVERT Julien
ADAM Dimitri	GUILLOU Anne Hélène
BEC Bernard	CARMILLAT Brigitte

Fait et délibéré à TRELEVERN, les jour, mois et an précités.
Pour extrait conforme au registre,
La Maire,
Dominique BERTINOTTI

